RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A&S FLASH TRANSPORT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONELLE
au capital social de 3 000 EUROS
Siège social : 40 RUE BELLE DE MAI,
13003 MARSEILLE
Société en cours de constitution

Le soussigné :

- Monsieur Akram BOUZAIENE, né le [redacted] à [redacted] Titre de séjour Français catégorie carte de résident,
 Demeurant [redacted]
 [redacted] ;

est présent à l'issue de la signature des statuts de la Société A&S FLASH TRANSPORT le 04/11/2024 à 9 heures, au siège social, pour désigner d'un commun accord le premier Gérant de la Société, conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

Le soussigné nomme en qualité de gérant de la Société :

- **Monsieur Akram BOUZAIENE,** né le [redacted] à [redacted] (tunisie) Titre de séjour Français catégorie carte de résident, Demeurant [redacted]
 [redacted]

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le gérant déclare accepter les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, la Gérance aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération. Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentations et de déplacements, sur justificatifs.

Fait à Marseille, le 04/11/2024.

M. Akram BOUZAIENE

[redacted]